Département de l'Isère

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse Téléphone : 04 76 88 60 18 Télécopie : 04 76 88 75 10

Email: accueil@saintpierredechartreuse.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze, le 21 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : Nombre de conseillers absents : 2

Date de convocation : 16 janvier 2015

<u>PRESENTS</u>: Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

ABSENTS: Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Olivier MOLLARET

Début du Conseil à 21H00

Secrétaire de séance : Stéphane GUSMEROLI

Débat sur les orientations générales du PADD

Le maire explique que le PADD initié par le conseil municipal précédent doit faire l'objet d'une mise en conformité avec les lois ALUR et GRENELLE 2. Le Conseil municipal actuel a missionné le cabinet EPODE pour mettre à jour le document. Lors de la réunion du conseil municipal du 13 janvier, en présence du cabinet Epode, une discussion s'est engagée mais celle-ci ne peut être considérée comme débat officiel sur les orientations du PADD, au motif que la convocation portait sur la présentation du PADD sans mentionner le terme « débat ».

En conséquence, le maire a convoqué à nouveau le conseil ce jour pour procéder au débat sur le PADD. Il propose de retenir les remarques faites lors du conseil du 13 janvier comme base de discussion.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Sur la forme :

B. Laval rappelle que la compétence PLU est passée à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, et que celleci sera effective dès les arrêtés préfectoraux établis. Aussi, dans ces conditions, il convient de se poser la question de la légalité d'un tel débat dans la mesure où le PLU n'ira pas à son terme. Il propose de travailler plus en profondeur sur ce document et d'y apporter des modifications afin qu'il puisse être un document de référence pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse lors de l'élaboration de son PLUI.

S. GUSMEROLI demande que le document présenté au Conseil Municipal et faisant l'objet du débat ne soit pas joint à l'extrait de délibération transmis au contrôle de légalité.

Il est décidé de ne pas joindre le projet du PADD à l'extrait de délibération envoyé en préfecture, et que les éléments débattus entre les conseillers municipaux, inscrits dans ce présent compte rendu, soient utilisés pour enrichir le document actuel et aboutir à un nouveau document.

Le maire propose de reprendre les points débattus lors de la réunion du 13 janvier afin de compléter le document.

Sur le fond :

Page Orientations générales :

- Sur la carte: Les Egaux: remplacer le rond vert « donner une priorité au crirère naturel et/ou qualitatif en cas d'évolution, d'aménagement » par un rond rouge « Evolution et amélioration du fonctionnement à prévoir », plus approprié.
- Créer et ajouter des étoiles vertes « espace à fort enjeu pastoral » sur :

Charmant Som, Les Essarts - La Scia, Le Col du Coq, Bovinan, Chamechaude - l'Emmeindras

1. Choix d'urbanisme : hiérarchisation de la structure urbaine et travail qualitatif

Paragraphe 1 – Conforter le rôle des deux pôles principaux de la commune : Le Bourg et Saint Hugues

• Remplacer « Créer une zone hôtelière pour favoriser la création de structures hôtelières et limiter leur changement de destination » par « Création de zones hôtelières pour favoriser la création de structures hôtelières ».

Paragraphe 3 - Améliorer les déplacements au quotidien :

- Remplacer «villages » par « hameaux »
- Ajouter « parkings dans les hameaux et zones de covoiturage »
- Aajouter : « par exemple, créer des cheminements piétonniers inter-hameaux » et les matérialiser sur la carte si possible.
- Ajouter : « favoriser les modes de transport alternatif à la voiture individuelle »

2. Stratégie économique et touristique : Rééquilibrer le poids des différents secteurs d'activité

Paragraphe 1 – Renforcer et rééquilibrer les différents domaines d'activités économiques pour maintenir et développer l'emploi local

- Modifier ainsi : « Créer un espace à vocation économique et d'équipements publics techniques, dans le secteur de Cherlieu – Le Fontanil (par exemple)
- Paragraphe Renforcer la filière bois : Enlever les mots (scierie notamment)
- Rédiger un paragraphe plus complet sur l'agriculture et la filière bois (voir notamment le paragraphe sur le même sujet dans le PADD de Sarcenas), pour bien illustrer le fait que le développement économique de Saint Pierre de Chartreuse doit reposer de façon équilibrée entre le tourisme, la filière bois et l'agriculture (actuellement, la disproportion est trop importante dans ce projet de PADD entre les paragraphes sur ces différents secteurs).

Paragraphe 2a - Orientations générales

- 1^{er} alinéa : rajouter création de zones hôtelières
- Enlever la phrase « couvrir la piscine pour un usage à l'année »

Paragraphe 2b - Orientations par secteur

- La Diat : Paragraphe base de loisirs : ajouter « moderniser les équipements existants (piscine et équipements proches) »
- Le bourg/Les Essarts / La Combe de l'Ours : remplacer « préserver et renforcer l'accès aux Essarts depuis Le Bourg » par « Conforter et pérenniser la liaison directe le Bourg Les Essarts par une remontée mécanique »
- Site de la Combe de l'Ours :

Clarifier quelle est la volonté de la commune sur ce site.

Améliorer l'accueil par la mise en place de services (parking, sanitaires...) et / ou favoriser la création d'hébergements. B. Laval n'est pas favorable à ce que ce site soit dynamisé pour du commerce et de l'hébergement car il y a d'autres pôles stratégiques à développer (par exemple le Bourg).

C. Burlet soulève que la commune manque d'hébergements de qualité et qu'il serait dommage de ne pas encourager un porteur de projet sur cet espace.

Le maire précise que les réseaux d'eau potable et d'électricité sont à proximité. Le réseau d'assainissement collectif n'est pas trop loin.

Il est décidé de rajouter dans le document la phrase : « favoriser la création d'hébergements »

Le Banchet - Col de Porte :

- Ajouter Charmant Som dans le titre et un sous paragraphe Charman Som ainsi qu'il suit :
 Charmant Som :
 - rappeler la valeur naturelle et paysagère de ce site
 - conforter les activités économiques
- Enlever le Charmant Som du paragraphe Col du Coq
- Col de Porte Le Banchet

Remplacer la phrase existante par « Valoriser le site du Banchet .../... orienté autour des activités de montagne (ski nordique, ski de randonnée, randonnée...)

• Ajouter : Pôle touristique 4 saisons à développer avec les partenaires institutionnels.

B. Laval rappelle l'obligation que les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain soient inscrits dans le document.

Cette partie sera ajoutée au document.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45